

Proches de **VOUS**

Services Funéraires

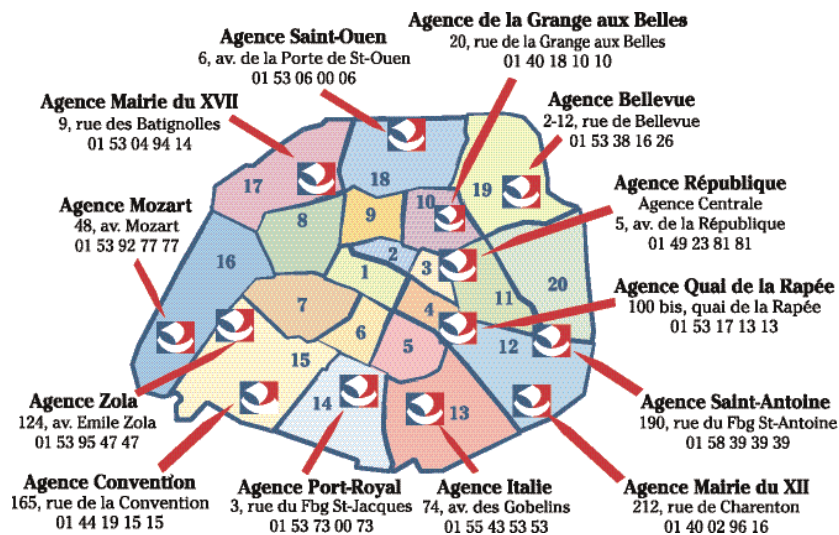
VILLE DE PARIS



“ Dans ces circonstances où les familles se retrouvent désemparées, les valeurs humaines que vous défendez prennent toute leur importance ; vous donnez tout son sens à la notion de service public ”

Bertrand Delanoë,

Maire de Paris. 30 octobre 2002



SIREN N° : 2 749 200 € - N° d'habilitation 06 75 169 - François Michaud Héraud, D.S. Délégataire officiel de la Ville de Paris - N° SIREN : 412 908 990 000 37 - Conception : Expert Graphie 01 47 39 37 70

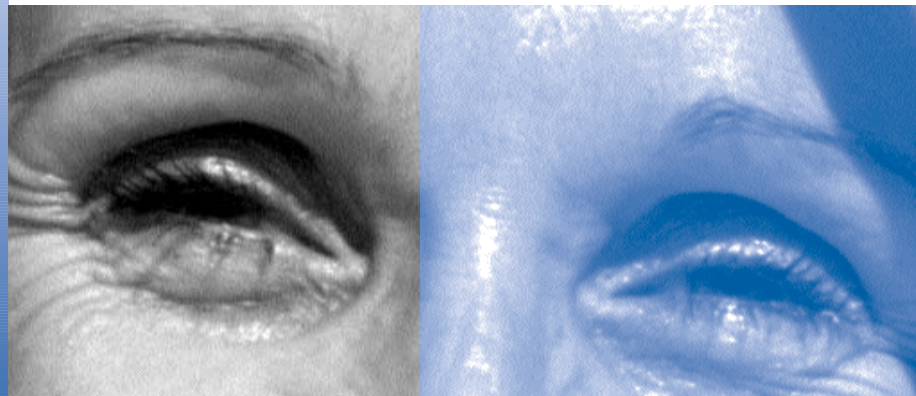
Siège social : **Hôtel de Ville**

Siège administratif : **2 à 12, rue de Bellevue - 75019 Paris**

Tél : **01 53 38 16 26** - Fax : **01 53 38 16 49**

www.servicesfuneraires.fr

Carte d'identité



N° Vert **0 800 88 00 88**



La garantie du **service public**

Les Services Funéraires – Ville de Paris ont été créés le 10 janvier 1998 à la suite de la fin du monopole des pompes funèbres. Le maintien d'une intervention publique n'avait de sens qu'en occupant une position particulière dans le domaine funéraire. Nous nous démarquons en nous engageant concrètement sur nos valeurs, la qualité de nos prestations et nos tarifs.

La Ville de Paris nous a créés pour être différents

Ce que nous sommes : une société d'économie mixte (SEM) créée et détenue majoritairement par la Ville de Paris. Nos objectifs ne sont pas commerciaux mais assurément humains.

La qualité : premier opérateur de Pompes Funèbres en France à avoir été certifié ISO 9001 version 2000, nous avons la maîtrise de nos organisations de travail. Nous vous garantissons ainsi la qualité de nos prestations et de nos services.

Les tarifs : nos prix sont votés par le Conseil de Paris. Ils vous garantissent le meilleur rapport qualité/prix, et sont disponibles dans nos agences, en toute transparence.

Un engagement éthique : l'ensemble du personnel a rédigé et s'est engagé sur une charte d'éthique. Chaque salarié signe cet engagement moral. Tout cela sous le contrôle du Comité Parisien d'Éthique du Funéraire.

Des services en plus : nous proposons à nos familles un service gratuit de renseignements pour les démarches après décès, le service « Infos Juridiques ».

Proches de vous

☞ Chaque parisien dispose d'une agence des Services Funéraires – Ville de Paris dans son arrondissement ou dans un arrondissement limitrophe. Notre réseau est composé de 12 agences de quartier et d'une agence centrale.

☞ Notre agence centrale reste ouverte du lundi au dimanche, 365 jours par an, même les jours fériés : 5 avenue de la République – 75011 Paris

☞ En cas d'urgences, un conseiller funéraire est à votre écoute 24 heures sur 24 à notre numéro vert **0 800 88 00 88** (appel gratuit d'un poste fixe).

Ecoute et conseils

Chaque personne est unique, c'est la raison pour laquelle l'écoute fait partie intégrante de notre mission.

Chacun doit pouvoir, au moment des obsèques, retrouver ses racines, vivre des rites qui font sens. Nos conseillers ont été formés pour comprendre les attentes, y répondre avec clarté et aider à prendre les bonnes décisions.

Nos équipes interviennent quelles que soient les convictions religieuses ou philosophiques, dans le strict respect des valeurs et des rites de chacun.

Prise en charge complète

Les Services Funéraires - Ville de Paris assurent l'ensemble des prestations nécessaires à l'organisation et à la réalisation des obsèques :

- ☞ Formalités administratives ; inhumation et crémation ; transfert en chambre funéraire ; transport en province et à l'étranger ; organisation de la cérémonie, religieuse ou laïque.
- ☞ Achat de concession ; construction de caveaux et marbrerie ; exhumation.
- ☞ Impression de faire-part et cartes de remerciements ; annonces dans la presse ; soins d'hygiène et de présentation ; compositions florales.
- ☞ Contrats de prévoyance obsèques « Epargne » et « Assurance ».
- ☞ Service « Infos Juridiques » (gratuit).

Appartenance à des réseaux

☞ **UPPPF** (Union des Professionnels du Pôle Funéraire Public)
L'UPPPF est le syndicat professionnel des opérateurs funéraires publics.

☞ **UFF** (Union Funéraire de France)
L'UFF est l'union regroupant les opérateurs publics français de pompes funèbres, avec une fédération de PME partageant leurs valeurs.

L'appartenance des Services Funéraires - Ville de Paris à ces réseaux facilite des interventions dans toute la France.